

.Convocation de tous les C.Q. des clubs
Assemblée Générale Statutaire

Bouffioux le 07/06/2016

Monsieur le C.Q.

Nous vous convoquons à l'Assemblée Générale Statutaire
du R.G.C.C. qui se tiendra le :

VENDREDI 16 JUIN 2016 à 18h30 PRECISE

Salle de l'Orchidée - 101, rue J. Destrée à Ransart

**ATTENTION : L'ART. 13 3b DES STATUTS, SERA DE STRICTE
APPLICATION, LES CLUBS EN RETARD DE PAIEMENT NE
SERONT PAS ADMIS A L'A.G.**

ORDRE DU JOUR

18h30 Allocution du Président

18h40 Remise des coupes aux champions, des challenges divers et
des souvenirs aux membres qui ont **15 ou 30 ans de comité** (pour ces
derniers, leur présence est fortement souhaitée)

19h30 Appel des clubs

19h35 Elections au Comité Directeur:

Sortant et rééligible : CHARTIER Francis

Candidature : **NEANT**

Démissionnaire : CHAMZOPOULOS Paris

UN TRESORIER ADJOINT EST FORTEMENT DEMANDE

Nomination de 1 vérificateur aux comptes

Sortant et rééligible : **M. PATIN Jean Marie**

Candidature: **NEANT**

20h00 Le mot du Trésorier

20h05 Rapport des vérificateurs aux comptes

20h10 MODIFICATIONS STATUTS ET REGLEMENTS

NEANT

PAS DE DIVERS EN ASSEMBLEE GENERALE

REMARQUES IMPORTANTES

1°) Procédure de vote:

Aucune discussion sur les modifications figurant à l'ordre du jour n'aura lieu en séance.

L'ordre du jour étant en votre possession depuis plus d'une semaine, chacun a eu le loisir de l'étudier.

Après lecture de chaque modification, le C.D. fera part des remarques éventuelles et de sa position.

Le vote qui suivra immédiatement sera définitif.

2°) Nouveaux clubs en instance d'affiliation

Ces clubs sont admis à l'assemblée générale, mais n'ont pas droit de vote.

3°) Représentation

Chaque club doit obligatoirement être représenté à l'assemblée générale, soit par son C.Q. ou par une personne (affiliée au club) dûment mandatée par le C.Q. du club.

En cas d'absence, l'amende sera appliquée (50 €)

Pour le C.D. du R.G.C.C.
Le Président C.Q.

J. BRASSEUR

REMISE DES DIFFERENTS DOCUMENTS POUR LA SAISON 2016/2017 LE VENDREDI 19 Aout 2016 DE 18 à 20h, AU LOCAL « LE CASTELIN » place de l'Hôtel de Ville – 6200 CHATELET